

COMPTE-RENDU DE SEANCE ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY Séance du 19 septembre 2018

Le **19 septembre 2018**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Chastreix, sous la Présidence de M. Gérard BRUGIERE, Président.

Date de la convocation : 5 septembre 2018

Nombre de conseillers : En exercice : **30** – Présents : **17** – Votants : **25**.

Présents : Gérard BRUGIERE, Président, Michel BABUT, Nicole BARGAIN, Christophe CHALANCHE, Stéphane CREGUT, Elisabeth CROZET, Frédéric ECHAVIDRE, Jean-Michel FALGOUX, Sébastien GOUTTEBEL, Loïc MESURE, Pascal MICHELIN, Jacques PERRON, Amandine RANC, Daniel ROUX, Patrick SEBY, Henri VALETTE, Patricia VERGNOL.

Excusés : Alphonse BELLONTE, Éric BRUT, Joël CHARBONNEL, Jean-François DUBOURG, Lionel GAY, Jocelyne MANSANA, Pierre MARLET, Annick RIBAL.

Absents : Julien BRETON, Michel CLECH, Etienne GUICHARD, Johan JACLARD, Pierre MOINS.

Pouvoirs : Alphonse BELLONTE à Gérard BRUGIERE – Éric BRUT à Michel BABUT – Joël CHARBONNEL à Jacques PERRON – Jean-François DUBOURG à Nicole BARGAIN – Lionel GAY à Elisabeth CROZET – Jocelyne MANSANA à Daniel ROUX – Pierre MARLET à Frédéric ECHAVIDRE – Annick RIBAL à Patrick SEBY.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur de l'Office de Tourisme du Sancy.

Le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. **Augmentation de capital SAEM du Mont-Dore (cf. document joint) - Participation de l'Office de Tourisme ? (si besoin : Décision modificative budgétaire)**
2. **Admission en non-valeur**
3. **Remboursement taxe de séjour**
4. **Décision modificative budgétaire**
5. **Participation ateliers prestataires**
6. **Personnel : Poste « animateur du réseau prestataires touristiques » / Mouvements de personnel**
7. **Documents concernant la communication des animations des communes**
8. **Taxe de Séjour : information sur évolution de la réglementation**
9. **Questions et Informations diverses**

DELIBERATION N° 2018-09-19-01 - Participation à l'augmentation de capital de la SAEM des Remontées Mécaniques du Mont-Dore

La SAEM des Remontées mécaniques du Mont-Dore a décidé l'augmentation de son capital à hauteur de 499 800 € par l'émission de 16 660 actions d'une valeur nominale de 30 €. La SAEM a sollicité l'Office de Tourisme pour participer à sa recapitalisation.

M. le Président de l'Office de Tourisme propose au Conseil d'Administration de se porter acquéreur de 333 actions de 30 € pour un montant total de 9 990 €.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **LA MAJORITE (3 abstentions – 22 pour)**,

- Décide, de participer à l'augmentation du capital de la SAEM des Remontées mécaniques du Mont-Dore, par souscription de 333 actions au nominal de 30 € pour un montant total de 9 990 €.
- Autorise son Directeur à signer le bulletin de souscription émis par la SAEM des Remontées mécaniques du Mont-Dore.
- Charge son Directeur de l'accomplissement des formalités requises.

DELIBERATION N° 2018-09-19-02 - Décision modificative budgétaire n° 2/2018

Comme suite à la délibération du Conseil d'Administration décidant de participer à l'augmentation du capital de la SAEM des Remontées mécaniques du Mont-Dore, par souscription de 333 actions au nominal de 30 € pour un montant total de 9 990 €, il convient d'ouvrir des crédits au compte 261.

Pour cela M. le Président propose d'adopter la décision modificative budgétaire suivante :

Désignation		Dépenses	
Compte	Intitulé	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
22	Dépenses imprévues	- 9 990 €	
261	Titres de participation		+ 9 990 €
TOTAL		- 9 990 €	+ 9 990 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **LA MAJORITE (3 abstentions – 22 pour)**, approuve la décision modificative budgétaire n° 2 proposée ci-dessus.

DELIBERATION N° 2018-09-19-03 - Admission en non-valeur – Décision modificative budgétaire n° 3/2018

Vu la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables adressée par le comptable public en date du 11/06/2018,

M. le Président donne lecture au Conseil d'Administration d'une créance irrécouvrable pour un montant de 169.00 € TTC (140.83 €). Il demande au Conseil d'Administration de l'admettre en non-valeur pour le motif suivant : Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ.

M. le Président précise qu'il convient de prévoir une décision modificative budgétaire comme suit :

Désignation		Dépenses	
Compte	Intitulé	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
22	Dépenses imprévues	- 169 €	
6542	Créances éteintes		+ 169 €
TOTAL		- 169 €	+ 169 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**,

- Décide d'admettre en non-valeur pour les motifs exposés la créance présentée par le comptable public et dont la liste est annexée à la présente délibération pour un montant total budgétaire de 169 € TTC soit 140.83 € HT.
- Approuve la décision modificative n°3 proposée ci-dessus.

DELIBERATION N° 2018-09-19-04 - Remboursement taxe de séjour

M. Le Président propose de rembourser la somme de 570.05 € à M. STOTT David. Ce remboursement correspond à un trop payé de taxe de séjour.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise le remboursement de la somme de 570.05€ à M. STOTT David.

Ce remboursement se fera par l'émission d'une réduction du titre 162/2018.

DELIBERATION N° 2018-09-19-05 - Décision modificative budgétaire n° 4/2018

Pour prendre en compte les frais bancaires liés au règlement de la taxe de séjour en ligne, il est proposé d'adopter la décision modificative budgétaire suivante qui correspond à des virements de crédits de compte à compte en dépenses de fonctionnement.

Désignation		Dépenses	
Compte	Intitulé	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
22	Dépenses imprévues	-1 400 €	
627	Services bancaires et assimilés		+ 1 400 €
TOTAL		- 1 400 €	+ 1 400 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte la décision modificative budgétaire n° 4/2018 telle que proposée ci-dessus.

DELIBERATION N° 2018-09-19-06 - Participation ateliers prestataires

Dans le cadre du service « animation des prestataires touristiques », nous allons proposer des ateliers de formation aux prestataires du Sancy.

M. le Président indique que la participation sera gratuite pour les prestataires partenaires de l'Office de Tourisme et il propose de fixer le tarif de la participation des prestataires **non partenaires** de l'Office de Tourisme à ces ateliers de formation. Il propose un tarif de 25 € TTC (20.83 € HT) par personne et par atelier.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**,

- adopte le principe d'une participation financière aux ateliers de formation pour les prestataires non-partenaires de l'Office de Tourisme
- fixe le montant de la participation à 25 € TTC (20.83 € HT) par atelier et par personne
- décide que la perception se fera par l'émission d'une facture et d'un titre au 706.

DELIBERATION N° 2018-09-19-07 - Personnel – Poste animateur du réseau prestataires touristiques

Par délibération en date du 14 mars 2017, le Conseil d'Administration a autorisé la création d'un poste « animateur du réseau prestataires touristiques » en CDD du 01/05/17 au 31/10/2018.

Ce poste avait pour objectif de coordonner et animer le réseau des prestataires et suite au bilan très positif des actions menées à ce jour et des attentes des professionnels, M. le Président propose au Conseil d'Administration de pérenniser ce poste en CDI ainsi :

Poste animateur du réseau prestataires touristiques en CDI à compter du 01/11/2018.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise la pérennisation du poste « animateur du réseau prestataires touristiques » en CDI à compter du 01/11/2018 selon les modalités proposées ci-dessous et demande au Directeur de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

DELIBERATION N° 2018-09-19-08 - Personnel – Mouvements de personnel et modification du tableau des effectifs

Sur proposition du Directeur, M. le Président soumet au Conseil d'Administration les modifications au tableau des effectifs suivantes :

Service communication digitale :

Suite au départ de M. VILLEMEJANE qui occupait le poste de « Responsable en communication digitale », M. le Président propose de réorganiser le service ainsi :

- **Suppression du poste « Responsable Communication Digitale »**
- **Création d'un poste « Chargé(e) de communication digitale » - En CDI à compter du 01/10/2018**
- **Transformation des 3 postes « Assistant(e) Internet » en « Chargé(e) de communication digitale » à compter du 01/10/2018**

Service comptabilité :

- **Transformation du poste « Secrétaire comptable » en « Comptable » à compter du 01/10/2018**

Encadrement :

- **Transformation du poste « Assistante de Direction - Coordinatrice Pole Marketing » en « Responsable Marketing/Communication - Assistante de Direction » à compter du 01/10/2018**

- **Transformation du poste « Responsable Gestion du Personnel – Coordinatrice du Pôle Accueil » en « Responsable R H et Taxe de Séjour » à compter du 01/10/2018**

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise les suppressions, créations et modifications de poste proposées ci-dessus et demande au Directeur de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence.

Documents concernant la communication des animations des communes

Comme suite à la dérogation exceptionnelle accordée par le Conseil d'Administration en mai dernier pour la diffusion du guide des animations de Murol/Chambon/Saint-Nectaire durant les mois de juillet et août dans les bureaux de tourisme du Sancy, le Conseil d'Administration souhaite réfléchir à la diffusion des documents relatant les animations des communes.

Le Conseil d'Administration souhaiterait connaître le retour sur la diffusion du guide des animations de Murol/Chambon/Saint-Nectaire, et propose donc qu'un représentant de l'Office de Tourisme soit invité à la réunion bilan ou de préparation du guide animations. Il est décidé de reporter ce point à la prochaine réunion.

Taxe de séjour : Information sur l'évolution de la réglementation

Le Directeur informe le Conseil d'Administration sur les nouvelles règles et modes de calcul de la taxe de séjour votées dans le cadre de la loi de finances et qui seront applicables à partir de janvier 2019.

Il présente les nouveaux taux de taxe de séjour adoptés par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 12 septembre en application de la nouvelle réglementation.

Questions et informations diverses

- **Diffusion des spots TV Hiver**

A partir du 1^{er} octobre et jusqu'à fin novembre, nous allons diffuser les spots publicitaires hiver sur plusieurs médias :

Sur la télé en direct :

- Les chaînes TNT du groupe TF1 à savoir : TMC – LCI et TF1 séries films
- Ushuaia TV :
- Eurosport :
- France 3 Auvergne

Sur l'IPTV + Ordinateurs + mobiles en replay :

- 6Play (M6)
- MyTF1

Sur le WEB :

L'appli La chaîne Météo

Sur les sites mobiles de 20 minutes, le Point, l'Express, BFM TV, Télé Loisirs, RTL, RMC, Capital, Challenges, l'Expansion

- **Tournage des vidéos été**

Des centaines de rushs vidéos sur les thématiques fortes du Sancy : randonnée, cyclo, VTT, trail, baignade, bien-être, patrimoine, gastronomie ... et des vues de drone de nos paysages emblématiques ont été tournés en juin et fin août.

Le Directeur remercie tous les prestataires qui ont accueillis l'équipe de tournage et se sont parfois prêtés au jeu comme figurants.

Toutes ces vidéos vont venir alimenter le site Internet et serviront au montage de clips promotionnels que nous diffuserons sur les réseaux sociaux.

- **Application Mhikes**

Le Directeur indique qu'à ce jour 7 000 téléchargements ont été effectués, ce qui représente un record de randonnées téléchargées sur 2 mois pour l'application Mhikes.

- **Audit Qualité Tourisme**

Le Directeur informe l'assemblée qu'un audit sera programmé début 2019 pour le renouvellement du label Qualité Tourisme de l'Office de Tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20

Compte-rendu affiché le 25 septembre 2018